

A Toulouse, le 22 Janvier 2008

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Voter, c'est exister

Vous allez être appelés à élire vos représentants au Comité d'Entreprise ainsi que vos Délégués du Personnel. Ces votes s'effectuent le même jour pendant le temps de travail. Pour ces élections vous aurez à voter deux fois : une fois pour la liste des titulaires et une fois pour celle des suppléants. **Les élus vont vous représenter devant la Direction pendant une période de quatre ans.**

Qui va voter ? Tout d'abord le **personnel de la société Latécoère** ayant trois mois d'ancienneté qui bénéficie d'un CDI ou d'un CDD (à l'exception des contrats en alternance).

Il a été aussi convenu par l'ensemble des délégués syndicaux de prendre en compte pour le vote des délégués du personnel **les salariés**, ayant douze mois d'ancienneté en CDI et en CDD, **des sociétés prestataires de service** qui ont les activités suivantes sur les trois sites LATECOERE :

Fabrication, Restauration, Gardiennage, Standard, Logistique Magasin, Logistique Atelier, Entretien Propreté, Bureau d'études, Bureau d'études Outillage, Informatique de gestion, Qualité.

Le vote s'effectuera par collège pour que les élus **représentent une catégorie bien précise de personnel**. Pour le Comité d'Entreprise l'électorat est découpé en trois :

Le 1^{er} collège (Personnels ouvriers, agents administratifs, techniciens des niveaux I, II et III, techniciens d'atelier Niveau IV Echelons 1,2 et 3)

Le 2^{ème} collège (Agents de maîtrise, agents administratifs, Techniciens des niveaux hors 1^{er} Collège)

Le 3^{ème} collège (Ingénieurs et cadres)

Pour les délégués du personnel les électeurs **sont représentés par deux collèges :**

Le 1^{er} collège (Personnels ouvriers, agents administratifs, techniciens des niveaux I, II et III, techniciens d'atelier Niveau IV Echelons 1,2 et 3)

Le 2^{ème} collège (Agents de maîtrise, agents administratifs, Techniciens des niveaux hors 1^{er} Collège, les Ingénieurs et cadres)

L'ensemble des listes des électeurs sera affichée par l'employeur un mois avant les élections **sur les panneaux d'affichage** des trois sites de la Société.

Ce vote, sera une occasion **pour chaque salarié** de se dire :

- **Qui** défendra mon salaire et mes conditions de travail ?
- **Qui** va m'informer ?
- **Qui** sera à mes cotés pour me défendre ?
- **Qui** va soutenir mes revendications ?

